

## Société civile et socialisation démocratique au Burundi. Retour sur une complicité ambiguë

Désiré Manirakiza\*

*Résumé* : Sans remettre en cause le binôme société civile-démocratie, cette étude tente de montrer qu'au regard du passé troublé du Burundi, la société civile ne peut pas être le lieu d'apprentissage des valeurs de la démocratie. La réflexion met en exergue une institution dont les acteurs de proue, sous la pression socio-financière et politico-idéologique, ne sont pas en dehors des sphères où se conquièrent le pouvoir politique et d'autres gratifications socio-économiques.

*Mots-clés* : associations, Burundi, démocratie, formation politique, socialisation démocratique, société civile

### Zivilgesellschaft und demokratische Sozialisation in Burundi. Rückblick auf eine zweideutige Gemeinsamkeit

*Zusammenfassung*: Ohne das Begriffspaar Zivilgesellschaft-Demokratie in Frage stellen zu wollen, zeigt die vorliegende Studie am Beispiel Burundis auf, dass sich, angesichts der bewegten Vergangenheit dieses Landes, demokratische Werte nicht im Rahmen der Zivilgesellschaft erlernen lassen. Die Analyse verdeutlicht die sozialen, finanziellen und politisch-ideologischen Zwänge der Akteure zivilgesellschaftlicher Institutionen, die sich nicht ausserhalb politischer Macht bewegen und den Sphären, wo wirtschaftliche und soziale Gratifikationen gewonnen werden.

*Schlüsselwörter*: Vereine und Bürgerinitiativen, Burundi, Demokratie, politische Willensbildung, demokratische Sozialisation, Zivilgesellschaft

### Civil Society and Democratic Socialization in Burundi. Return to an Ambiguous Complicity

*Abstract*: Without questioning the binomial Civil Society-Democracy, this study shows that with regard to the disturbed past of Burundi, the Civil Society cannot be the place to learn about values of democracy. The reflection highlights an institution whose agents, under the socio-financial and politico-ideological pressure, are not beyond the realm in which political power and other socioeconomic bonuses are gained.

*Keywords*: associations, Burundi, democracy, political education, democratic socialization, civil society

---

\* Université catholique d'Afrique centrale, CMR-11623 Yaoundé, dsirmanirakiza65@gmail.com.

## 1 État menteur, société civile véridique : critique d'une illusion post-autoritaire

Apparue dans la Grèce antique et systématisée en Occident au XIX<sup>e</sup> siècle pour traduire les dynamiques des sociétés alors travaillées par les révolutions industrielle et politique, la société civile est une des notions les plus controversées du débat politique actuel, que ce soit en Afrique ou ailleurs. Considérée par certains comme l'opposée de l'État et de la communauté politique (Hegel 1975 [1820]), en ce sens qu'elle renvoie à la « vie économique, sociale et culturelle des individus, des familles, des entreprises et des associations [qui] se déroule en dehors de l'État et sans visée politique » (Berger 1990, 136), elle apparaît à d'autres comme le lieu privilégié « où le privé et le public s'interpénètrent » (Freund 1965, 299). Cette dichotomie – société civile/État – ainsi que la controverse que suscite l'évocation du concept de société civile ne sont pas nouvelles ; elles sont liées à son histoire, faite de rupture et de redéfinition permanente (Rangeon 1986). Au Burundi (et en Afrique en général), l'histoire de la société civile, telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui, recoupe deux autres histoires : celles de la fin de l'État providence et de la transition démocratique. Presque inexistante dans le débat public, elle débarque, dans les années 1980, des malles du personnel des agences de coopération – surtout les institutions de Bretton Woods – avec le projet de pousser l'État, accusé par le néo-libéralisme triomphant d'être omniprésent et budgétivore, à ne jouer, désormais, qu'un simple rôle de régulateur des intérêts concurrents au sein de la société. Ce programme de promotion des acteurs non-étatiques trouva un écho, au début de la décennie 90, chez les leaders des mouvements citoyens engagés dans les revendications en faveur de la démocratisation du système politique, alors dominé par le parti unique – Union pour le progrès national (UPRONA) – et son gouvernement autocratique. Depuis lors, elle constitue l'une des grammaires politiques à la fois suspectée et adulée. Adulée par une partie de population pour sa critique, elle est suspectée par les élites du pouvoir, qui n'y voient qu'un déguisement d'acteurs en quête de légitimité politique.

Ce positionnement différentiel, fait de méfiance et de louange, perçoit des travaux académiques réalisés sur le concept. Pendant que certains lui contestent toute signification heuristique, arguant qu'il s'agit d'une catégorie notionnelle importée, et donc, idéologiquement chargée, qu'il vaut mieux réévaluer avant son usage (Cohen et Arato 1994 ; Chabal et Daloz 1999 ; Mappa 2009 ; Abé 2010), d'autres croient que l'avenir de la démocratie en Afrique se trouve indubitablement dans la promotion et le renforcement des capacités de la société civile (Otayek 2002), dans la démonisation du politique ainsi que dans la privatisation de certaines fonctions régaliennes de l'État (Hibou 1999). En tant qu'« entité différenciée de l'État et du marché » et possédant « sa propre autonomie d'agir » (Mappa 2009, 77), la société civile serait le meilleur porte-parole des intérêts du peuple ; ce d'autant plus que, affirment-ils, son action s'organise autour des luttes pour l'alternance politique, la prévention des dérapages politico-administratifs et des extravagances idéologico-

dogmatiques, et, surtout, la redistribution équitable de la richesse nationale entre toutes les couches sociales. Ces arguments – tenus surtout par les bailleurs de fonds (Banque mondiale, Fonds monétaire international, Union européenne etc.), pour qui le renforcement de la société civile est devenu « une nouvelle conditionnalité des politiques de coopération au développement » (Mappa 2009, 6) –, campent la société civile dans l'ordre d'institutions qui militent en faveur de la mise sur pied d'une gouvernance démocratique, celle-ci renvoyant « aux interactions entre l'État et la société et aux modes de régulation pour rendre possible l'action publique » (Le Gales 1995, 59). Lieu de la liberté et de l'égalité, la société civile, à l'inverse de la société politique caractérisée par une tolérance incompréhensible du coup bas et de l'antijeu, se singulariserait par sa civilité et le fait qu'elle est une école de démocratie (Touraine 1978 ; Tocqueville 2010 [1835]).

Dire que la société civile est une école de démocratie revient à affirmer que le milieu associatif est l'espace privilégié pour l'apprentissage et l'intériorisation des valeurs de la démocratie. Suffit-il pour un citoyen d'être membre d'une organisation de la société civile (OSC) pour accéder à la culture démocratique, si tant est que celle-ci existe ? Rien n'est moins sûr, surtout dans un pays comme le Burundi qui n'en finit pas avec sa transition démocratique, où l'opposition politique est affaiblie par non seulement les divisions internes mais aussi des pratiques machiavéliques – la « nyakurisation »<sup>1</sup> en est un exemple éloquent – qui tentent de se ré-institutionnaliser et où les solidarités identitaires sont plus fortes que l'appartenance nationale. Le discours présentant la société civile comme école de démocratie n'est que partiellement recevable, parce que, bien qu'il soit vrai qu'une société civile bien structurée est une pièce maîtresse dans l'instauration d'une démocratie, la notion recouvre un ensemble d'organisations tellement hétérogènes et poursuivant des intérêts souvent contradictoires, qu'il serait hasardeux de leur reconnaître un but unique et de les agréger suivant des critères tranchés. Par ailleurs, si la démocratisation, en tant que processus d'amélioration des manières de gestion de la cité, suppose l'institutionnalisation progressive de la justice, de l'alternance politique, de l'inclusion de la majorité dans la gestion de l'État, du partage équitable des biens publics, si elle suppose la surveillance, par la population, de l'action étatique (Lipset 1963), elle est loin de s'y réduire. Elle implique aussi le respect de l'autorité, des institutions et lois, et elle ne s'accommode pas avec l'intolérance et le fanatisme.

On peut déjà le constater : cette réflexion ne porte pas sur le rôle de la société civile en tant qu'acteur de la démocratie. Des travaux d'une plus grande facture scientifique existent sur le sujet. Il ne s'agit pas non plus d'une remise en cause des énoncés normatifs de la société civile – celle-ci est indispensable dans une démocra-

1 En Kirundi, Nyakuri signifie « le vrai, l'authentique ». La « nyakurisation » renvoie, en ce sens, au processus de purification. Dans le champ politique, la pratique consiste à orchestrer, malignement d'abord en cherchant le pion interne et, juridiquement ensuite, la scission des partis politiques d'opposition en conférant le qualificatif de « Nyakuri » à la faction rebelle, non sans pousser l'autre partie dans la clandestinité (cf. Hirschy et Lafont 2015).

tie – ; mais plutôt d'un cas d'examen critique du binôme société civile/démocratie, que le discours néolibéral impose comme allant de soi. Prenant l'exemple du Burundi, la réflexion montre que si la littérature et l'idéologie dominante présentent la société civile comme une école de démocratie, c'est-à-dire le temple de la liberté, de l'égalité, de l'intérêt collectif et de la tolérance, les faits empiriques relativisent cette assurance, et mettent plutôt en exergue une institution dont les acteurs de proue ne sont pas en dehors des sphères où se conquièrent le pouvoir politique et d'autres gratifications socio-économiques. Cette posture critique permet de dépasser l'opposition binaire, que Jean Cohen (2001) qualifie d'idiote, consistant à affirmer que la société civile représente ce qui est bon pendant que l'État renvoie à ce qui est mauvais.

## 2 Quelques éléments de cadrage contextuel et méthodologique

Dans le cadre de cette étude, l'observation couvre la période allant de 2010 à 2017. Ce contexte est important pour la saisie de la place qu'occupe la société civile au Burundi et les difficultés qu'elle rencontre, et ce pour au moins deux raisons imbriquées. D'abord, l'année 2010 marque le retrait des partis politiques d'opposition de la compétition politique. Après les élections communales de 2010, qu'ils avaient perdus, les partis d'opposition décidèrent, non sans avoir demandé sans succès à la Commission électorale nationale indépendante d'annuler le scrutin, de boycotter les présidentielles, les législatives et les sénatoriales de la même année. Cette stratégie de la chaise vide constitua, de fait, un appel d'air aux OSC, qui ont progressivement occupé l'espace politique, allant jusqu'à devenir de véritables « contre-pouvoirs » porteurs d'une promesse d'alternance politique. Mais plus encore, 2010 représente pour beaucoup de Burundais le début de la désaffection et du désamour entre les politiciens d'opposition et les populations, en raison notamment de leur choix, jugé immature, de quitter la compétition électorale, au moment où, s'il ne leur garantissait pas le poste de la magistrature suprême, le score qu'ils venaient de récolter lors des communales augurait un équilibre au sein des chambres représentatives. Durant le quinquennat (2010–2015), le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD) a ainsi régné seul ou presque, n'ayant pour véritables « opposants » que les membres de la société civile. Ensuite, et c'est la deuxième raison, depuis 2015, le pays traverse une crise politique. L'année 2015 était une année électorale qui s'est révélée tendue et crisogène. Cette crise, déjà perceptible au lendemain des élections de 2010, est rentrée dans une phase radicale lorsque, le 25 avril 2015, à la suite de son congrès, le CNDD-FDD désigna Pierre Nkurunziza comme candidat au nouveau mandat, jugé d'inconstitutionnel par certains. Dans la foulée, une partie de la société civile, forte d'une notoriété acquise en dénonçant les excentricités du pouvoir, organisa, en collaboration avec des partis d'opposition, des manifestations qu'ils dirent pacifiques, mais que le

pouvoir qualifia d'insurrection. Au même moment, une autre partie de la société civile et d'autres acteurs politiques choisirent de travailler à légitimer le mandat décrié et à délégitimer tous ceux qui s'y opposaient. Ce contexte de crise a contribué à imposer la société civile, en qui une partie de la population a placé son espoir pour un renouveau démocratique. Ainsi, pour mieux cerner l'objet au cœur de ce travail, l'accent est uniquement mis sur quelques OSC en charge du politique. Si cette sélection peut être discutée, en raison notamment du fait qu'elle s'intéresse à une infime partie du mouvement associatif, elle a l'avantage de révéler les blocages qui empêchent l'éclosion d'une société civile indépendante.

Quant au matériau utilisé, il vient de trois sources d'information. Une partie est constituée de commentaires suscités par le texte de Roland Rugero : *Burundi : comment ils nous fabriquent les assaillants*. Publié en janvier 2015 sur le site du *Journal Iwacu*, au lendemain de l'attaque du pays par des rebelles venus de la République démocratique du Congo, il a ensuite été partagé sur la page Facebook de l'auteur. Le choix de ce texte et d'Internet comme lieu d'observation se justifie par deux éléments imbriqués. D'abord, en raison des commentaires auxquels il a donné lieu et du débat contradictoire qu'il a organisé entre les activistes de la société civile, les intellectuels et les citoyens ordinaires, ce texte critique du rôle de la société civile est apparu comme un révélateur des blocages auxquels font face les OSC. Il a, de ce point de vue, permis de surmonter l'indisponibilité des personnes ressources ou leur refus de se soumettre à l'enquête, dans un contexte de crise politico-sécuritaire et de suspicion généralisée. Ensuite, il y a la pertinence des données qui y sont consignées. Avec la crise que traverse le pays et dont les conséquences ont été, entre autres, la restriction de la liberté d'expression et le contrôle de l'espace public physique par les appareils étatiques, le Web est devenu le lieu où s'exprime « l'usage public de la raison » (Habermas 1988). Si certains défendent que la liberté offerte par Internet n'est qu'une illusion, étant donné que, sur la toile, tout le monde a le droit de construire du contenu et de le diffuser (Morozov 2011), il n'empêche que le Web social, en permettant à des « contre-publics » (Fraser 2001, 133) et ceux que l'on pourrait qualifier, suivant la terminologie de Pierre Sansot (1991), de « gens de peu », d'avoir des espaces d'échanges et de diffusion des « contre-discours » (Fraser 2001, 138), a grandement « contribué à l'effervescence du débat public » (Badouard et al. 2016, 8). Et, au regard de la liberté avec laquelle les individus ont posé la société civile au cœur du débat social, qui contraste avec la peur qu'ils ont à défendre leurs arguments dans un face à face, on peut dire, en s'appropriant la formule de Stéphane Grumbach, que sur les Burundais et leurs pensées, Google (davantage Facebook WhatsApp et Twitter) en sait plus que n'importe quelle institution de sondage. D'autres données viennent d'une exploitation des documents (Constitution, Accord d'Arusha, presse numérique, etc.) qui, pour avoir été en contact avec la réalité analysée ici, en portent nécessairement les traces et ont le mérite d'être les mêmes pour tous les observateurs. Enfin, j'ai mené dix entretiens non directifs

avec des activistes de la société civile, des observateurs extérieurs et des journalistes. Choisis au départ pour leur connaissance supposée du milieu associatif et surtout pour leur capacité à émettre un jugement critique, ces enquêtés ont révélé, à l'issue des discussions, qu'ils n'avaient pas les mêmes compétences. Par conséquent, seuls quelques extraits de cinq entretiens ont été utilisés. Leur sélection s'est faite suivant la trilogie d'entretiens de Stéphane Beaud et Florence Weber (2003). D'abord, des entretiens plus personnels où l'interviewé parlait davantage en son nom et/ou au nom de son organisation et jugés auto-glorificateurs ont été abandonnés. Ensuite, il y a des entretiens informatifs, réalisés en début d'étude, qui ont été utilisés pour affiner l'hypothèse de cette réflexion. Enfin, des entretiens approfondis qui portaient à la fois sur les interactions, les attitudes, les comportements et les enjeux du positionnement politico-idéologique de la société civile. Ceux-ci ont non seulement été transcrits, mais ils ont été également intégrés dans le texte, soit pour illustrer une idée ou pour fonder un raisonnement. Ces entretiens ont été complétés par des discussions informelles avec des collègues qui, bien que n'ayant pas été comptés ici, ont été d'une grande importance pour cette étude. La combinaison de ces procédés m'a permis d'avoir un matériau certes peu représentatif du point de vue quantitatif, mais qualitativement suffisant pour un examen critique de l'agir de la société civile.

### 3 La société civile au Burundi : brève présentation d'un secteur en plein essor

Depuis dix ans, la notion de société civile connaît un usage spectaculaire dans le discours socio-politique au Burundi. Presque absente dans les débats publics durant la période de parti unique (1962–1990), elle s'est progressivement imposée, d'abord dès les premières heures de la revendication du pluripartisme au début de la décennie 1990 et, ensuite pendant les quelques jours qu'aura duré la transition démocratique, rapidement étouffée par un coup d'État militaire en 1993 et, plus encore, durant la longue guerre civile qui s'en est suivie. Portée par des lettrés, des fonctionnaires et des hommes d'église, et plus ou moins formalisée, cette société civile naissante a pu développer son action dans des domaines divers, non sans parvenir à pousser à la marge l'institution d'*ubushingantabe*<sup>2</sup> qui, jusque-là et bien qu'elle-même controversée (Deslaurier 2003), jouait l'intermédiaire entre l'État, le peuple et le marché.

Même si l'effectivité de la société civile au Burundi, comme ailleurs en Afrique subsaharienne, remonte aux années 1990, c'est l'année 2005, avec l'arrivée au pouvoir du CNDD-FDD, qui l'a consacrée et popularisée. Cette consécration s'est traduite par la création et l'agrément de nombreuses OSC, si bien que, aujourd'hui, le monde associatif affiche une croissance des plus soutenues. Alors qu'on n'en comptait que deux au début des années 1990, elles étaient au nombre de 1405 en 2003 ; 2000 en 2006 (Palmans 2006) et plus de 12 000 en 2015. Ces dernières couvrent des

2 Pour l'institution traditionnelle, se référer à Adrien Ntabona (1999) et Christine Deslaurier (2003).

domaines variés : développement, droits de l'homme, religion, politique, économie, culture, presse/médias, etc. Quatre facteurs majeurs expliquent ce développement du mouvement associatif depuis 2005 et son implication de plus en plus prononcée dans le champ politique. D'abord, il y a la liberté d'association consacrée par la constitution de 2005, elle-même issue de l'Accord d'Arusha<sup>3</sup>. La loi fondamentale burundaise stipule, en son article 32, que « la liberté de réunion et d'association est garantie, de même que le droit de fonder des associations ou organisations conformément à la loi ». Ensuite, il y a la forme de gouvernement issu des négociations entre les protagonistes de la guerre civile et consigné dans la constitution et l'Accord sus-évoqué. Le conflit armé de 1993 à 2000 n'ayant permis à aucun des deux belligérants d'établir son monopole sur l'espace public, le modèle consociatif a été retenu. Celui-ci, en tant que système basé sur le compromis et non sur la logique majoritaire (Vandeginste 2006), a rendu possible la pluralisation de l'espace public. En outre, les développements politiques induits par la gestion du pouvoir par le CNDD-FDD ont ouvert le champ aux OSC. Critiqué pour ses attermoissements dans l'application des principes démocratiques, ses pratiques clientélistes et corruptives, la brutalité de certains de ses membres, le parti au pouvoir s'est progressivement vu contraint de composer avec un milieu associatif devenu, avec l'aide des partenaires étrangers, l'un des principaux acteurs du champ politique national. L'absence d'une opposition politique forte, et c'est le dernier élément, durant la période de 2010 à 2015, a constitué un appel d'air pour une société civile politisée qui, de facto, s'est vue conférer le rôle normalement dévolu aux partis politiques et au parlement, à savoir le contrôle de l'action gouvernementale et la conscientisation populaire.

Dire que la grammaire liée à la société civile s'est imposée à partir de 2005 ne signifie pas que l'État autocratique, porté par l'UPRONA, avait réussi à étouffer toute entreprise de revendication communautaire. De tout temps, les populations ont eu des modes populaires d'action politique, comme le suggère la notion de « politique par le bas » (Bayart et al. 1992 ; Ela 1998). Dans le cas du Burundi, en laissant de côté les syndicats et coopératives des années 1960 mais vite asphyxiés par le parti unique, on peut parler de la musique, des associations religieuses au sein desquelles les populations avaient droit à la parole et pouvaient exprimer leur mal-être. La différence entre ces formes traditionnelles de revendications collectives et celles actuelles, est que celles-là étaient moins formalisées et travaillaient plus sur le mode de la ruse, alors que celles-ci sont, pour la plupart, formelles. Sur le plan géographique, on peut catégoriser ces nouvelles OSC en trois groupes. D'abord, il existe des associations dont le champ d'action est le monde rural. Plus nombreuses, elles sont proches des préoccupations existentielles des paysans, mais rarement, elles font des propositions en rapport avec la politique nationale. La majorité d'elles est

3 Du nom de la ville d'Arusha en Tanzanie, l'Accord d'Arusha est un accord de paix pour le Burundi signé le 28 août 2000, sous la médiation de Nelson Mandela (pour plus de détails, cf. Chrétien 2000).

regroupée au sein du Forum des organisations des producteurs agricoles du Burundi (FOPABU). Ensuite, il y a des organisations basées en ville, surtout à Bujumbura la capitale, et dont le domaine d'action est le contrôle de l'action gouvernementale. Véritables « contre-pouvoir », au sens où Stef Vandeginste (2009, 608) entend cette expression, certaines d'entre elles entretiennent des relations conflictuelles avec le pouvoir, qui les accuse de se détourner de leurs objectifs de départ pour investir le champ politique<sup>4</sup>. Afin de renforcer leur action, certaines de ces associations ont opté pour la coalition (Vandeginste 2009). C'est le cas du Forum pour le renforcement de la société civile (FORSC), de la Coalition de la société civile pour le monitoring des élections (COSOME). Enfin, on a des associations hybrides, en ce sens qu'elles opèrent à la fois en ville et dans les villages. C'est notamment les associations sans but lucratif (ASBL) religieuses, dont les sièges se situent au niveau des diocèses tandis que leur champ d'action se trouve aussi bien dans les villes que dans les campagnes. A l'intérieur de chaque catégorie, il existe des sous-ensembles, ce qui rend caduque toute tentative de les agréger selon des critères homogènes. Ainsi, en ne s'intéressant qu'à la deuxième catégorie, c'est-à-dire les associations en charge des questions politiques et qui constituent notre objet d'analyse, deux groupes s'imposent à l'observation. Premièrement, des OSC qualifiées de « citoyennes » et proches du parti au pouvoir. On les reconnaît, généralement, par leur hostilité à l'égard de tous ceux qui n'applaudissent pas le CNDD-FDD et par le fait qu'elles se positionnent, très souvent, comme les défenseurs du bilan politique de ce dernier. C'est le cas de PISC-BURUNDI (Plateforme intégrale de la société civile burundaise), ACOPA BURUNDI (Association pour la consolidation de la paix au Burundi), SOCIC (Société civile citoyenne). Ensuite, des OSC et coalitions, elles-mêmes dites « citoyennes », qui sont opposées à la façon dont le pouvoir économique et politique est géré et qui sont accusées par le CNDD-FDD de faire de la politique sous le couvert de l'associativité. On peut citer, entre autres, FORSC, Ligue ITEKA (Ligue burundaise des droits de l'homme), OLUCOME (Observatoire de la lutte contre la corruption et les malversations économiques), APPRODH (Association Burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues), ACAT BURUNDI (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture au Burundi), FOCODE (Forum pour la conscience et le développement).

Malgré ce calibrage partisan, les dirigeants de ces différentes OSC affirment n'être à la recherche ni des intérêts économiques et encore moins du pouvoir politique et affirment « parler de politique sans faire de politique » (Leclerc-Olive 2014, 5).

4 La récente radiation de la Ligue Iteka, précédée par celle de FORSC, de ACAT BURUNDI, de FOCODE ainsi que les poursuites judiciaires de leurs responsables témoignent de cette conflictualité qui n'est plus latente, mais ouverte.

#### 4 Société civile et démocratisation : des liens historiques parfois mis à mal au Burundi

Si, de façon générale, la société civile est un acteur incontournable du jeu politique, en ce sens que, face à la toute-puissance des appareils répressifs de l'État, elle œuvre pour l'instauration d'un climat favorable au pluralisme politique, à la tolérance et au respect des droits citoyens (Loada 1999), deux éléments la fragilisent au Burundi : la concurrence idéologique et la dépendance financière.

##### 4.1 Entre pluralité statistique et dualité idéologique

L'écosystème associatif burundais est diversifié. Qualifiée de plus libre et dynamique de toute la région des grands lacs, notamment au regard de son action lors des élections de 2005 (Palmans 2006), la société civile burundaise a été mise à l'épreuve par la crise politique inaugurée en 2010 et accentuée en avril 2015. En raison de la fragilité mais aussi de la marginalité (voulue et imposée) de l'opposition politique, elle est progressivement apparue, aux yeux de la classe dirigeante et d'une partie de la population, comme la seule alternative non seulement pour construire et diffuser l'opinion, mais également pour indiquer les stratégies à suivre en vue du dénouement de la crise. Ce programme politique a eu deux conséquences. Du côté de la société civile elle-même et des opposants qui lui sont proches, les dirigeants ont construit un discours militant avec le but de mobiliser et de canaliser la population derrière le projet de déloger, par la rue, le CNDD-FDD, accusé de violer les lois du pays. Du côté de la population, ce positionnement de la société civile, qui classait les Burundais en deux blocs (les pro et anti 3<sup>e</sup> mandat) et appelait à l'affrontement entre manifestants et forces de l'ordre, a suscité autant des soutiens que des oppositions. Convaincus de leur position, les dirigeants de la société civile sont alors devenus hostiles à toute critique, si bien que le simple fait d'émettre un argument relativisant leur discours valait et vaut toujours à son auteur d'être qualifié de parangon de l'État et de ses élites :

*La société civile devrait être l'arbitre, celle qui conseille, qui appelle à la raison. Hélas ! Elle est juge ; condamne ; adoube ou excommunie, les gens autant que les opinions. Elle ne participe pas au dialogue sociétal en élevant la réflexion sur les enjeux critiques, elle se positionne, défend, œuvre à découvert ou en coulisses comme de vulgaires politiciens. Elle se tait ou crie quand elle sent que ses alliés sont en difficulté, vitupère et attaque quand il s'agit de faire plier le parti au pouvoir. Et quand on pointe son parti-pris, la réplique est toute trouvée : « Vous êtes un communicant du pouvoir », ou, suprême argument « Espèce d'Imbonerakure<sup>5</sup> ». (Rugero 2015)*

5 *Imbonerakure* est le nom donné à la jeunesse affiliée au CNDD-FDD. Régulièrement accusés par les activistes de la société civile d'orchestrer la violence à l'encontre des membres de l'opposition politique, les imbonerakure ont été qualifiés de Milice par l'ONU, accusation que rejette le

Si Roland Rugero s'adresse à la faction de la société civile burundaise dont les positions sur les enjeux politiques du pays rejoignent celle des partis d'opposition, les OSC proches du parti qui gère l'État affichent la même attitude. Les leaders de cette autre société civile n'ont pas peur d'afficher, souvent avec arrogance et condescendance, leur soutien au CNDD-FDD. S'exprimant au sujet de l'interdiction, par le pouvoir en place, des activités de l'ADC-*IKIBIRI*<sup>6</sup>, Gilbert Bécaud Njangwa, représentant légal de *PISC-BURUNDI*, investit davantage la casquette d'un dignitaire du CNDD-FDD que d'un activiste de la société civile. Il estime que « les partis de l'ADC-*IKIBIRI* ont déclenché les meetings de propagande avant que les élections de 2015 soient programmées » (Njangwa 2012). Exemples à l'appui, il se désole de constater que « l'ADC-*IKIBIRI* porte un soutien négatif aux partis politiques qui n'existent pas et rejette catégoriquement les partis politiques reconnus par la loi » (Njangwa 2012). L'activiste va jusqu'à recommander au gouvernement de verrouiller l'espace public pour que, désormais, seules les formations politiques agréées soient actives : « La *PISC-BURUNDI* demande au Gouvernement du Burundi d'empêcher les activités de partis politiques non agréés » (Njangwa 2012). Plaider pour le respect de la loi est une chose. Cependant, ce leader ne dit rien sur les conditions dans lesquelles certains d'entre ces partis politiques ont perdu leur statut légal ou ne l'ont pas eu. A ce propos, Justine Hirschy et Camille Lafont (2015, 180) ont montré comment, à travers la « *nyakurization* », le ministère de l'intérieur « a pratiqué l'ingérence dans les affaires intérieures des partis en encourageant les dissidences en leur sein », mais surtout comment il « a multiplié les obstacles dressés contre l'opposition en compliquant les démarches administratives et en durcissant les conditions d'agrément des partis et des alliances » (Hirschy et Lafont 2015, 180).

Cette bipolarité de la société civile, qui valide par ailleurs le propos de Michèle Leclerc-Olive (2014, 17) selon lequel « le sacre de la société civile n'est pas le sacre de la pluralité », est à la base des difficultés qu'elle rencontre dans sa tentative d'assumer les fonctions de fabrique des opinions critiques et de médiation entre l'État et la Société. En lieu et place de la pluralité des opinions, ses leaders tiennent un discours en apparence savant avec comme but d'imposer la pensée unique. Ainsi, le langage clivant et oblique, connu pour être celui des politiciens, est récupéré par les leaders de la société civile, qui l'utilisent pour former une opinion elle-même divisée. Ce manque de neutralité pousse certains burundais à s'interroger sur l'effective existence d'une société civile indépendante des idéologies en lutte. Ainsi, partant sur une définition qui envisage la société civile comme un corps intermédiaire, Sicy s'interroge :

---

gouvernement burundais.

6 Créée en 2010 et reconnue juridiquement en 2015, l'ADC-*Ikibiri* (Alliance des démocrates pour le changement) est une coalition de partis d'opposition. Ses partis membres avaient boycotté les élections présidentielles et législatives de 2010, après avoir dénoncé les irrégularités des communales de la même année.

*Il y a lieu de se demander s'il existe, au Burundi, des OSC vraiment dignes de ce nom, tant pour celles dites pro-opposition que pour celles dites pro-pouvoir. Une OSC ne devrait pas, par essence, être assimilée ou affiliée à un parti politique ou au gouvernement. Or, au Burundi, rares sont les organisations de la société civile qui s'occupent des questions politiques de façon neutre sans aucun penchant vers l'un ou l'autre pôle politique. (Entretien avec Sicy, 16 mai 2017)*

Dans les faits, l'incapacité des leaders de la société civile à incarner la figure des hommes et des femmes du « mixte », pour utiliser une notion de Michel De Certeau et Luce Giard (1983), a pu être constatée en janvier 2015, après l'attaque du pays par un groupe armé, venu de la République Démocratique du Congo. Dans les combats qui avaient opposé cette rébellion composée de jeunes burundais, on avait enregistré, d'après les informations officielles, près d'une centaine de morts. Les deux types de société civile avaient alors brillé par des prises de position contradictoires. Alors que celle dite proche du pouvoir n'avait pas tardé, à coup de conférences de presse, à condamner vigoureusement l'attaque du pays et qu'elle n'avait pas tari d'éloges envers des forces nationales de défense qui avaient pu contenir l'invasion du pays, celle soupçonnée de soutenir l'opposition avait choisi un autre angle de communication. Après quelques condamnations, ses responsables avaient déploré la répression militaire, critiqué le silence du gouvernement à propos de l'identité des assaillants et menacé ce dernier de poursuites judiciaires, en raison des cas d'exécutions extra-judiciaires. Face à ce positionnement manichéen, plusieurs critiques avaient été formulées, mais l'une d'entre elles est intéressante, dans la mesure où elle rend compte de ce que la société civile polarise plus qu'elle ne concilie les opinions :

*On a dénoncé « la honte », les « mensonges » et d'éventuelles exécutions extra-judiciaire par l'armée à Cibitoke. N'aurait-il pas été judicieux de présenter aussi les condoléances à cette armée ainsi qu'aux familles de ceux qui ont perdu leurs maris, enfants, frères, etc., dans les combats ? Car ces jeunes fauchés en revenant du Congo ne semblent pas être entrés avec un bouquet de roses entre les mains. (Extrait du commentaire de Nestor, page Facebook de Roland Rugero, 6 janvier 2015)*

Lorsqu'un journaliste local a fait un papier dans lequel il soutenait que le « suicide de ces jeunes » avait été possible à cause de l'irresponsabilité du pouvoir politique porté par le CNDD-FDD qui « manque d'inspiration pour maintenir les jeunes au travail et leur faire aimer la loi du mérite », mais aussi parce que « le pouvoir intellectuel porté par la société civile participe à un sournois jeu idéologique en faveur d'un des camps » (Rugero 2015), Pacifique Nininahazwe, activiste le plus en vue, avait ironisé :

*Je viens de lire une analyse intéressante et intellectuelle sur les fautes de la société civile burundaise. En résumé elle dit : « L'attaquer de Cibitoke a eu*

*lieu parce que la société civile s'est tue dans certaines situations et qu'elle a fait pression sur le gouvernement dans d'autres situations». Quelle logique! (...) Récemment les autorités burundaises ont confessé qu'elles avaient dû créer une nouvelle société civile proche du CNDD-FDD pour faire face à celle qui serait proche de l'opposition. Il paraît que la recette n'a pas pris. Maintenant elles font recours à des « communicants » qui endosseront les échecs du pouvoir à la société civile. (Extrait du commentaire de Pacifique Nininahazwe, page Facebook de Roland Rugero, 6 janvier 2015)*

Ce difficile consensus des leaders de la société civile afin qu'ils portent un projet collectif témoigne de ce que, ainsi que le souligne Blaise, « le Burundi, n'a pas encore atteint le degré suffisant de démocratie et [que] les OSC n'ont pas encore eu la force nécessaire pour influencer la prise de décision politique » (Entretien avec Blaise, 19 mai 2017). Plus encore, ce jeu entre différentes factions de la société civile permet d'affirmer, avec Michelle Leclerc-Olive (2014), que la diversité exprimée par la société civile est une diversité statistique réglée sur des compromis entre l'adaptation passive au contexte et la défense d'intérêts propres.

#### 4.2 Dépendance financière, déficit de transparence et fragilisation de la société civile

En plus des blocages liés au positionnement politique et idéologique, les OSC burundaises sont confrontées à des problèmes en rapport avec la façon dont leurs leaders intègrent les notions de coopération et de compromis. Entre les deux factions, les relations sont antagoniques, un antagonisme accentué par des difficultés financières récurrentes en raison de l'absence, au Burundi, d'une ligne budgétaire consacré au financement des ASBL. Dans ces conditions de rareté, « la plupart des organisations dépendent des bailleurs extérieurs » (Palmans 2006, 224). Il s'agit d'une situation préjudiciable, dans la mesure où, « cette dépendance externe est tellement importante que ce sont en fait les ONG internationales qui décident de l'existence des organisations locales » (Palmans 2006, 224). Cette indigence matérielle a deux conséquences imbriquées. Premièrement, par injonction des bailleurs de fonds ou pour capter les subsides versés/promis par ces derniers, certains leaders de la société civile adoptent un comportement intolérant, réduisant ainsi les possibilités de collaboration bilatérale. Ce type d'attitude a pu être observé en juin 2014, lorsque, en présence de Ivan Simonovic, Secrétaire général adjoint des Nations unies aux droits de l'homme, Pacifique Nininahazwe et Vital Nshimirimana avaient menacé de ne plus prendre part aux activités auxquelles sont conviées les associations qu'ils désignaient de pro-gouvernementales. Dans la foulée, les activistes visés par les leaders du FORSC avaient, par le biais du représentant de la SOCIC-Burundi, alerté le pouvoir et les corps accrédités à Bujumbura, sur ce qu'ils qualifiaient de *mafia* dans la distribution des financements (Kazihise 2014). Ce combat lié à la gestion et au contrôle des sources de financement, et c'est la deuxième conséquence, entraîne

le recours au secret et au manque de transparence. Lors d'un entretien que j'ai eu avec Jean Claude, membre d'une ASBL religieuse et engagé dans la lutte contre le « 3<sup>e</sup> mandat » de Pierre Nkurunziza, il me disait que la plus grande erreur que commet le sens commun, « c'est de voir en la société civile le messie, alors que cette dernière est composée d'individus ayant les mêmes tares que le reste de la population » (Entretien avec Jean Claude, 10 janvier 2015). Cette mise en garde faite, il précisait que, « hormis le FOCODE, le reste des OSC qui tiennent des discours critiques sont incapables d'accepter une remise en cause de leur action, même émise de l'intérieur » (Entretien avec Jean Claude, 10 janvier 2015). Le FOCODE dont il parle n'a pas été, lui aussi, épargné par l'intolérance et le culte du secret. Après l'attaque de Cibitoke déjà citée, alors qu'il répondait à un journaliste qui lui demandait d'adopter une position médiane entre les protagonistes, en les poussant à rendre des comptes aux populations, le président du FOCODE faisait savoir que son rôle est de demander des comptes aux élus, envoyant, au passage, le journaliste s'occuper de ceux qui n'ont pas de mandat électif :

*Si au moins j'arrive à demander des comptes à ceux que j'ai élus, c'est déjà pas mal. Le journal d'Iwacu que vous êtes pourra au moins me compléter en ce qui concerne ceux qui n'ont pas de mandat. Ils sont tellement nombreux ceux qui n'ont pas de mandat, j'ai vraiment besoin de compléments (...). Soyons sérieux, on n'a pas de comptes à demander à une opposition qu'on n'a pas élue.* (Extrait du commentaire de Pacifique Nininahazwe, page Facebook de Roland Rugero, 6 janvier 2015)

En soutenant que l'exigence de la transparence ne s'applique qu'à ceux qui sont mandatés, l'activiste disait vrai, mais derrière cette vérité apparente se cachait la volonté pour lui de se soustraire de l'obligation d'expliquer son action, sous prétexte qu'il ne détient pas de mandat électif. Pendant le débat qu'avait suscité cette controverse, une internaute s'était permis d'interpeller le défenseur des droits humains pour que, dans ses prises de position, il reste conciliant :

*Cher Pacifique Nininahazwe, je crois que Roland reconnaît ton action pour demander des comptes au gouvernement. Mais il serait bien aussi que tu apaises les antagonismes des jeunes burundais (Eux contre moi), par des actions de dialogue constructifs entre l'opposition et le gouvernement car apparemment, de par ton discours, tu pousses les deux parties à la radicalisation, alors que la société civile est souvent hagati [au milieu, N. D. A.].* (Extrait du commentaire de Umwana mwiza, page Facebook de Roland Rugero, 6 janvier 2015)

Face à cette critique, le responsable du FOCODE avait pu compter sur le soutien d'une autre partie de la population, qui estime que la société civile, en dénonçant les cas d'abus de pouvoir, est le pilier de la démocratie :

*La société civile burundaise est jeune : elle n'est pas sans tâche. Par contre, elle constitue le pilier de notre jeune démocratie. A l'absence d'une opposition parlementaire digne de ce nom, avec l'émiettement des partis politiques forts et dans un quasi-monopartisme pire – mais légitime car élu – que du temps de l'Uprona, que serait devenue la démocratie burundaise des cinq dernières années sans cette société civile que vous vilipendez?* (Extrait du commentaire de JP-K, plateforme Iwacu, 6 janvier 2015)

Ces différences d'opinion sont le fondement même de la démocratie, surtout quand elles permettent la communication et la négociation dans le but de créer l'harmonie sociale. De même, si demander des comptes aux dirigeants fait partie du travail de la société civile, celle-ci ne peut pas se dérober de la responsabilité d'expliquer son action, ne serait-ce qu'à ses membres. Or, ainsi que l'a souligné Augustin Loada (2007, 88) dans le cas burkinabé, la majorité des organisations et associations ayant été créées « pour capter les financements accordés par les bailleurs de fonds soucieux d'appuyer la société civile (...) certains responsables des organisations ne rendent pas compte de leur gestion à la base, aux militants et adhérents ». Ce refus de rendre des comptes obstrue la capacité de la société civile à être une école de démocratie. Dans le développement des sociétés, certaines actions anodines ont une influence considérable sur la transformation mentale des individus. Norbert Elias et Eric Dunning (1994) ont montré comment, grâce à l'intériorisation des valeurs du sport moderne, les individus deviennent plus civilisés, préférant résoudre leurs différends selon les règles acceptées par tous. D'après eux, la sportisation, qui prend naissance dans le sport et se répand dans tous les domaines de la vie, modifie considérablement la personnalité des individus. Ceux-ci ne sont plus contraints par une autorité extérieure, mais leur comportement vient d'un dispositif intériorisé de censure, celui-ci affectant leur mode de contention des affects (Elias et Dunning 1994, 18). On peut faire l'hypothèse qu'un membre d'une OSC, qui y aura appris la tolérance, la transparence et le compromis, saura répercuter ces valeurs dans la société, si la fonction de dirigeant lui est confiée :

*Pour pouvoir éduquer les Burundais, (...) il faut que tu crois en la matière d'éducation. Au Burundi, il y a plusieurs leaders des associations de la société civile qui nous parlent de démocratie, de respect des droits humains et des libertés d'expression, alors qu'ils sont même incapables d'accepter des débats contraires à leur façon de voir les choses, et qui, on dirait, ont du mal à accepter le choix de la population et qui veulent exercer le pouvoir par la porte de derrière.* (Extrait du commentaire de EGahuza, page Facebook de Roland Rugero, 6 janvier 2015)

La conséquence de cette pratique du secret est le recours aux lobbies pour influencer les décisions politiques (Lenglet et Vilain 2011 ; Stauber et Rampton 2012). En raison des relations tendues qui existent entre l'Exécutif et les OSC en charge des

questions politiques, ainsi que l'insuffisante séparation des pouvoirs, au sens où Montesquieu (1993 [1748]) entend cette expression, la société civile passe, pour faire avancer ses doléances, par les lobbies occidentaux auprès desquels elle prend d'ailleurs le gros de son financement. Ceci s'est observé lors de l'emprisonnement de Pierre Claver Mbonimpa et Bob Rugurika, deux personnages bien connus du milieu associatif et médiatique burundais. La société civile s'étant mobilisée sans succès à travers les mouvements « Vendredi vert » et « Mardi vert », il a fallu deux résolutions du parlement européen pour que les dirigeants revoient leurs décisions juridiques. Les résolutions du parlement européen et la suite qui leur a été réservée témoignent de ce que le lobby peut aider au respect des droits et des procédures démocratiques. Seulement, il ne faut pas s'y méprendre. Dans cette capacité du lobby à imposer le respect des principes se trouve également le danger en matière d'enracinement des pratiques démocratiques, ce pour deux raisons. D'abord, parce que l'engagement du lobby ne présume pas forcément de la justesse d'une cause, mais renseigne plutôt sur le déséquilibre des rapports de force en présence. Ensuite, parce que le recours au lobby travaille davantage à court-circuiter les procédures de décision formelles et démocratiques (Hamidi 2010), et ce à deux niveaux. Du côté du gouvernement, qui voit ses décisions fragilisées par des forces extérieures, et de celui des adhérents des OSC qui ne sont pas ou presque consultés avant la sollicitation du lobby. Il s'ensuit que les critères de la délibération établis par Pamela Conover et ses collègues (2001), à savoir la « publicité », la « non tyrannie » et l'« égalité politique », ne sont que très imparfaitement respectés, et les modalités de participation proposées aux adhérents des OSC se limitent le plus souvent à des aspects techniques dont les implications plus profondes restent largement implicites (Hamidi 2010). Ce recours aux lobbies limite la prétention de la société civile à être une école de démocratie, dans la mesure où la crédibilité de l'action démocratique ne se situe pas dans son caractère secret, mais plutôt dans sa publicité et « le fait de ne pas discuter publiquement des orientations de l'association aboutit à des évolutions qui ne sont pas discutées ni même parfois voulues par quiconque » (Hamidi 2010, 145).

## 5 Société civile : entre pression sociale et enjeux personnels

Qu'est ce qui peut expliquer ce positionnement fractionné de la société civile burundaise ? La réponse à cette question exige d'abord que soient restituées les conditions socio-historiques dans lesquelles ses leaders évoluent et, ensuite, que la société civile soit mise en perspective avec la dynamique des modèles sociaux de la réussite (Banégas et Warnier 2001).

### 5.1 Les faiblesses de la société civile comme révélatrices d'une société hantée par ses démons historiques

Les faiblesses de la société civile, de quelque côté que l'on se situe, sont à l'image de la société burundaise, une société encore souffrante de ses tragédies politico-ethniques. Dès lors, penser ces faiblesses nécessite de les réinsérer dans ce contexte socio-historique qui en définit les cadres d'expression. Recourir à l'histoire pour comprendre le présent n'est pas fortuit. Cela tire sa légitimité du fait que l'approche historique permet de comprendre que «le changement travaille sans relâche les sociétés, mais qu'il s'inscrit toujours dans la continuité, [qu'] il n'est jamais rupture, au moins immédiate, même lorsque les sociétés croient avoir rompu l'ancien ordre des choses» (Mappa 2009, 9).

L'analyse du positionnement idéologique des leaders des OSC permet de constater que ces dernières se regroupent en deux catégories. D'un côté, il y a des OSC proches du parti au pouvoir et, de l'autre, des associations qui, tout en le niant publiquement, travaillent davantage à la démolition du système politique en place :

*Lorsqu'on analyse la société civile burundaise qui s'occupe des questions politiques, on constate que le plus souvent, elle est mono ethnique (...). Pour être plus précise, certaines organisations de la société civile sont soit à majorité Hutu soit à majorité Tutsi. Nous connaissons la place qu'ont occupée les ethnies ainsi que le rôle qu'elles ont joué par le passé et encore maintenant au Burundi. Toutes les grandes tragédies qu'a connues le Burundi étaient dues à des problèmes ethniques. De plus, parmi les acteurs qui composent la société civile, certains sont liés aux histoires les plus sombres du passé burundais. Dès lors, comment voulez-vous que des valeurs démocratiques telles que la tolérance, la liberté, l'égalité, etc. soient enseignées correctement? On pourrait penser que les leaders de ces OSC auront plus tendance à agir pour le compte de leurs ethnies respectives et non pour l'intérêt général. Cela s'est plus ou moins vérifié lors de la récente crise de 2015 (...) Certaines OSC ont rejoint un camp ou un autre (opposition ou pro-pouvoir). On a pu voir que certaines (à majorité Tutsi) ont rejoint ou soutenu l'opposition, tandis que d'autres (à majorité Hutu) ont rejoint ou soutenu le camp du pouvoir. (Entretien avec Emeline, 23 mai 2017)*

Ces deux clans, ou du moins leurs leaders, donnent l'impression de n'avoir pas intériorisé les valeurs démocratiques, qu'ils se targuent pourtant d'être les gardiens. Ils ne fournissent à la société ni masse critique, ni citoyens politiquement compétents et responsables devant les institutions, encore moins de politiciens faisant leurs principes et valeurs de la démocratie, mais plutôt une masse populaire passive et éprise de mentalité de droit sans devoir. Et parfois, dans leurs démêlés avec les hommes au pouvoir ou dans leur copinage avec ces derniers, ils tiennent un discours faussement savant et n'ont pas peur de réactualiser le discours clivant, devenant ainsi de véritables

fossoyeurs d'un peuple dont ils se sont pourtant auto-proclamés être l'avant-garde. Même si la critique dominante accable les OSC proches de l'opposition d'être de « simples nostalgiques d'anciens modes de domination » (Agnews 2012), force est de constater que celles protégées par le parti au pouvoir opèrent de la même manière. Par exemple, alors que le responsable légal de PISC-BURUNDI, Gilbert Bécaud Njangwa, dénonce « la politisation de certaines organisations comme le FORSC, l'APRODH, et l'OLUCOME, qui », d'après lui, « parlent au nom de la Société civile du Burundi, en tendant vers le renforcement des points de vue de l'opposition politique jusqu'à donner des ultimatums au gouvernement et au chef de l'État » (Agnews 2012), il ne peut cacher son manque de tolérance, allant jusqu'à qualifier les dirigeants de ces organisations d'« enfants de la dictature burundaise » (Agnews 2012). En taxant les autres d'« enfants de la dictature », cet activiste fait référence à l'idée, fort répandue dans les milieux du pouvoir, suivant laquelle les organisations qu'il épingle auraient été créées pendant la guerre civile de 1993–2003 par des descendants de l'ancienne classe politique, dominée par les Tutsi, tandis que celles dont il est issu, seraient l'œuvre des descendants des « victimes de la dictature ». Ce genre de discours – très fréquent au Burundi – dans la mesure où il invite à la haine ethnique et non à la tolérance et qu'il ressuscite le passé pour en faire usage dans la disqualification de l'Autre, travaille à éluder les vraies questions socio-politiques pour s'adresser à la fibre tribale, dans un contexte où les solidarités ethniques sont plus fortes que l'appartenance nationale.

Bien qu'elle ait été plus explicite durant la crise de 2015, cette politisation de la société civile n'est pas nouvelle. Comme le souligne fort pertinemment Eva Palmans (2006, 217), au Burundi, la société civile « s'est toujours intégrée au système politique », ce qui explique le difficile bornage de son domaine de compétence. Or, le jeu politique burundais s'est majoritairement articulé, jusque-là, autour de la variable ethnique (Chrétien et al. 1988 ; Elias et Helbig 1988 ; Ntibazonkiza 1993), et cela n'a pas épargné la société civile. S'agissant des OSC de la première génération, c'est-à-dire celles apparues dans les jours suivant la décompression politique (1990–2000), Simon Ntamwana (2000, 1) estime que « ces groupes sont nés dans l'ombre des partis politiques et dans l'atmosphère ethnocentriste ». Ce contexte historique a affecté leur légitimité et efficacité : « Ils n'incarnent pas réellement ce que l'on peut appeler société civile, c'est-à-dire, des associations de citoyens qui se mettent ensemble pour avancer ensemble à travers des actions sociales, des actions de développement, etc., même des actions de défense des droits de l'homme » (Ntamwana 2000, 1). Ce calibrage partisan fait dire à certains qu'il n'existe pas, au Burundi, une société civile digne de ce nom, mais plutôt une caisse de résonance des partis politiques qui l'engendrent et envers lesquels elle a une dette :

*Pour moi au Burundi on n'a pas une société civile (...). En fait, on en a justement à la manière de sa création, un fruit du pouvoir : l'Uprona s'est cassé et a produit un fruit ; le FRODEBU aussi, et le CNDD-FDD fait*

*pareil. Les OSC sont des caisses de résonance d'une main invisible et non des porte-paroles d'une opinion claire et ouverte.* (Entretien avec François, 15 mai 2017)

Au fond, l'autonomie du mouvement associatif vis-à-vis des idéologies en lutte a toujours été un défi majeur. Les faits historiques montrent qu'après la légalisation de la Ligue ITEKA en février 1991, le pouvoir de l'époque avait affiché une méfiance à l'égard de cette association, et avait créé la Ligue SONERA (Ligue burundaise pour la défense et la promotion des droits de l'homme), avec un but clair : contrer les effets de la Ligue ITEKA qui, en raison de ses velléités critiques, était perçue comme un terreau de politisation de la masse hutu alors marginalisée.<sup>7</sup> Contrairement aux conclusions du rapport de l'EAC (East African community) suivant lesquelles les Ligues ITEKA et SONERA ont été créées pour s'occuper des problèmes de respect des droits humains (Aliro et Tulia 2010), les faits indiquent que les deux associations avaient deux agendas différents. Si la première avait au centre de ses intérêts la critique du régime et cherchait le ralliement du plus grand nombre de Burundais derrière la rhétorique de la bonne gouvernance, la seconde travaillait davantage à montrer la légitimité des pratiques qui avaient cours dans la gestion étatique. Cette instrumentalisation politique de la société civile n'a pas disparue, même après le changement à la tête de l'État. Justine Hirschy et Camille Lafont (2015, 182) soulignent comment, après l'arrivée au pouvoir du CNDD-FDD, l'un des moyens utilisés pour avoir la mainmise sur l'espace public « a consisté à contrebalancer les mobilisations et les outils de communication de la société civile (traditionnelle) en constituant une sorte de société civile bis et des équipes d'information progouvernementales ». Bien plus, « le pouvoir a soutenu la naissance d'une société civile (alternative) prompte à le soutenir et à faire chœur avec lui pour dénoncer grèves et protestations publiques » (Hirschy et Lafont 2015, 182).

On le voit : le discours sur les liens électifs entre société civile et démocratie ne dit rien sur les conditions historiques qui font que des individus prennent telles positions plutôt que telles autres. Tout se passe comme si l'activiste des droits humains faisait partie d'une réalité métaphysique. Pourtant, la société civile n'émerge pas de nulle part ; elle est impulsée et entretenue par le contexte sociopolitique qui lui sert d'abri, contexte qu'elle influence et qui l'influence aussi. Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991) ont montré comment les individus prennent des positions et les justifient en les ancrant dans des systèmes de valeurs. Pour ces auteurs, les prises de position sont révélatrices de rationalités différentes, de grilles de perception du monde et d'interprétation des événements bien différentes. Ces grilles de lecture, dans le cas burundais, sont marquées du sceau de l'ethnisme et d'une opposition binaire entre les gentils et les méchants. Fortement intériorisé par la population et érigé en mode de commandement des corps et de viol des esprits par les régimes qui

7 Pour plus de détails sur les fortunes diverses de la Ligue Iteka et les ressorts de la création de la Ligue Sonera, se référer à Edouard Madirisha (2017).

se sont succédés à la tête de l'État, ce tribalisme est responsable d'une succession de massacres intercommunautaires et de crises politiques, dont les plus importants sont ceux de 1972, 1988, 1993–2003 et 2015. Cette longue période de violence politico-ethnique a fini par créer le spécimen d'homme burundais, chez qui l'identité tribale est plus significative que celle nationale. Il s'agit d'une situation qui n'a pas épargné l'activiste des droits humains qui, dans son action, aura tendance à défendre des positions favorisant les membres de sa communauté. Une pareille posture partielle et partisane se comprend, dans la mesure où, d'une part, en tant que membre de la société, le défenseur des droits humains est, au même titre que sa population, soit soumis aux sévices de la vie quotidienne, soit bénéficiaire des intérêts que génère son appartenance politique et idéologique. D'autre part, de par son statut de lettré comprenant les enjeux de son époque, il est le mieux placé pour être le porte-parole de sa communauté tribale. Celle-ci, dans la recherche des réponses à ses angoisses, est plus sensible aux explications en lien avec l'ethnisme, si omniprésent qu'il se respire dans l'air sans que l'on s'en rende compte (Ntabona 2001). Celui qui, à l'issue de ses observations, se permet de remettre en cause la lecture binaire de la société est « vite taxé de traître par les gens de son camp, et les sanctions peuvent aller de la simple stigmatisation et méconnaissance sociales à l'élimination physique » (Manirakiza 2011, 32). Dans ces conditions et tel que cela se donne à voir dans le traitement de la crise actuelle, le défenseur des droits humains devient « le notaire chargé de rendre compte de ce patrimoine pour mieux authentifier telle ou telle position » (Chrétien, 1998, 640).

Afin de répondre à cette pression sociale, la société civile développe alors son discours en se servant de l'oralité, caractéristique de la société burundaise, avec le principal concours des radios locales. Cette stratégie lui permet d'abolir la tendance « ruralité contre urbanité » que l'on pourrait penser établie et renforcée par la scolarité. Dans une société qui fonctionne aux rumeurs et marquée par des réflexes identitaires, la légitimité réelle ou feinte de la parole dépend de « qui dit quoi à qui » et non de la validité du contenu discursif. Ainsi, le leader tutsi (comme le leader hutu adoué par les Tutsi) convainc plus promptement les citoyens tutsis ; de même que le leader hutu (ou un Tutsi adopté par les Hutu) permet d'entraîner l'adhésion des Hutu. Ceci explique, en partie, la présence de Pierre Claver Mponimpa (Hutu) dans le dispositif FORSC et de Gilbert Bécaud Njangwa (Tutsi) parmi les leaders de la SOCIC-Burundi, pour une plus grande diffusion du message. Par conséquent, dans certains coins du pays, du fait de la déconnexion du message de la société civile avec la réalité, l'urbanité non instruite et qui s'identifie difficilement à la société civile est souvent beaucoup plus critique sur le contenu des propos de la société civile que l'urbanité scolarisée qui s'identifie plus facilement aux leaders associatifs. Ce processus mêlant identification et forte valeur symbolique de l'oralité permet la fabrique de l'opinion publique, comme l'analyse de Pierre Bourdieu (1993), en nivelant les effets

de classe sociale et en instituant au niveau national des problématiques dominantes qui répondent, souvent, aux préoccupations des bailleurs.

## 5.2 Un nouvel espace de réalisation de soi ?

Le discours dominant sur la société civile se fonde sur l'idéologie du désintéressement et du don de soi. Cette pensée, inscrite dans le sens commun, permet aux activistes de la société civile d'être parés des vertus qu'on refuse à d'autres catégories sociales – la classe politique notamment –, sous prétexte qu'elles sont constituées d'individus à la recherche d'intérêts particularistes. Mais une telle perspective doit être relativisée, d'abord sur le plan conceptuel et, ensuite, sur le plan empirique. La notion de désintéressé a des liens avec celle de gratuit. Or, gratuit a deux sens : sans raison, donc absurde, et pour rien. Pierre Bourdieu (1994) montre, à ce propos, qu'une action rationnelle gratuite n'existe pas, et partant du constat que les agents agissent toujours pour des raisons conscientes, il fait remarquer que l'acte le plus sain peut être issu de la volonté de son auteur d'acquérir du capital de sainteté. Empiriquement, il est difficile de défendre que les activistes de la société civile agissent sinon pour rien, du moins pour les autres. Affirmer cela reviendrait à imposer l'idée de l'unité des logiques d'action, alors que les OSC sont nombreuses, avec des intérêts divergents, de même que, au sein d'une même organisation, il y a une pluralité de logiques d'action.

Expliquer le comportement bipolaire des activistes de la société civile seulement par des solidarités politico-ethniques, d'autant violentes qu'elles sont socialement intégrées dans les schèmes comportementaux, serait réducteur. En d'autres termes, ce n'est pas uniquement le poids d'une socialisation violente ou les structures sociales dans lesquelles sont nés et ont grandi les membres de la société civile qui fonde leurs prises de position. En tant qu'acteurs rationnels, ils font ce qu'ils font et défendent des positions qu'ils défendent parce qu'ils ont des intérêts à le faire (Boudon 2002). En observant de près les OSC, on constate qu'il s'agit de microcosmes formés d'individus qui, dans le choix des membres et des pratiques, opèrent des calculs rationnels de type coût-bénéfice. Au Burundi, comme dans d'autres pays d'Afrique, la fin de l'État-providence ne s'est pas seulement matérialisée par sa désacralisation. Elle s'est aussi traduite par la réduction de sa capacité à offrir de l'emploi à une majorité de personnes en âge de travailler. Désormais, si l'État demeure un lieu d'enrichissement pour les élites politiques et gouvernantes, il représente la misère pour les fonctionnaires, en raison de la modicité du traitement salarial qu'il leur réserve. Avec un salaire de 150 000 francs burundais par mois (soit 88 USD), le professeur de lycée est le symbole même d'une nation où la fonction publique n'est plus un modèle de réussite sociale. Le milieu associatif devient alors une sorte d'alternative pour quiconque souhaite se soustraire à cette indigence. Non seulement en étant leader d'une association en vue, on peut émarger au portefeuille des bailleurs de fonds étrangers, mais on peut également y développer des réseaux

d'amitié et acquérir des compétences professionnelles nécessaires pour un recrutement dans des ONG internationales, d'autant plus convoitées au Burundi que leurs fonctionnaires vivent à l'abri du besoin. Entre le statut bénévole proclamé et la réalité se trouve ainsi un impensé qui n'est compréhensible que lorsqu'on prête attention aux diverses gratifications qui résultent de l'engagement associatif. Les tensions qui opposent le gouvernement burundais à ses anciens partenaires économiques<sup>8</sup>, et la décision de ces derniers d'orienter leur aide dans les seuls domaines du développement et de la défense des droits humains, ont accentué ce caractère stratégique du milieu associatif. Désormais « se réclamer de la société civile est (...) devenu une condition d'éligibilité pour émarger aux financements de la coopération internationale » (Leclerc-Olive 2014, 10). Cette idée d'une société civile envisagée comme lieu d'émulation personnelle ressort des propos de François :

*La société civile est devenue une échelle qui élève ses leaders pour qu'ils soient populaires en tout (...). Elle est le chemin facile pour avoir des financements. Et comme nous avons des pouvoirs mal organisés, les bailleurs ne trouvent mieux que de financer les associations, et c'est légal. Du coup, la société civile est plus un cadre d'embauche qu'un espace de lutte pour les droits et les libertés. N'importe qui y trouve un chemin de salut personnel et pas un cadre de lutte publique. (Entretien avec François, 15 mai 2017)*

En retour, ces acteurs de la société civile deviennent des partenaires clés des organisations internationales, que ce soit dans le monitoring des violences commises par ou attribuées à l'État, ou dans la production des documentaires visant à faire pression sur le gouvernement. La notion de société civile est ainsi devenue un enjeu des relations internationales, comme l'illustrent les tensions entre l'État burundais, certains gouvernements étrangers (USA, Belgique, France, UE) et des ONG internationales, à l'instar de la Fondation internationale des droits de l'homme (FIDH). Est-ce que la précarité matérielle des leaders de la société civile et le soutien dont bénéficient leurs associations de la part des partenaires étrangers en font des pions en vue d'une « révolution orange » ? Bien que cela soit la ligne d'attaque du gouvernement, qui ne cesse de crier au complot, la thèse mérite un examen approfondi. Dans tous les cas, cette gratification réelle ou escomptée explique pourquoi la société civile développe son action dans les espaces simples où les catégories de la laideur et de la beauté, de l'efficace et de l'inefficace, du coupable et du non coupable, du juste et de l'injuste sont plus faciles à identifier ; le but étant ici de capter l'attention de la population mais surtout celle de ses financiers :

*Certaines OSC n'ont pas d'impacts démocratiques dans notre pays car elles défendent différemment leurs idées, principes, normes, valeurs, croyances, etc.*

8 Suite à la crise de 2015, les bailleurs de fonds étrangers ont revu leur politique d'aide qui représentait, jusqu'en 2015, plus de 50 % du budget national. Par exemple, l'Union européenne a, en mars 2016, privé le Burundi des 432 millions d'euro, qu'elle lui versait sous forme d'aide directe.

*Et toutes ne les font pas triompher ou ne cherchent pas à les faire triompher au-delà d'un cercle de membres. C'est le cas de certaines OSC dont on ne connaît que leurs soi-disant représentants qui ne parlent que pour avoir quoi mettre sous la dent. Des corrompus spéculateurs et opportunistes. (Entretien avec Blaise, 19 mai 2017)*

Comment ne pas évoquer l'intérêt que les défenseurs des droits humains portent à la carrière politique ? En tenant un discours populiste et en s'engageant pour certaines causes, ils cherchent à accumuler un capital-sympathie, qu'ils peuvent reconverter en capital politique, celui-ci devant donner lieu au capital économique. Forme de laboratoire de purification, la société civile permet, en ce sens, aux élites en quête de positionnement et de légitimité politique, surtout celles ayant un passé suspect, de polir leur image sociale et de se présenter sous un bon jour. En janvier 2015, alors qu'il était questionné sur son avenir, Pacifique Nininahazwe avait laissé entendre que dans un futur très proche, il ferait de la politique. Quelques mois après (août 2015) et en raison de l'aura qu'il s'était fait en contestant le « 3<sup>e</sup> mandat » de l'actuel président du Burundi, il se voyait désigné Secrétaire exécutif du Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha et la restauration de l'État de Droit (CNARED). De même, Vital Nshimiriman, délégué général du FORSC, était en charge de la Commission droits de l'homme, justice et solidarité avec les sinistrés (Mbazumutima 2015). Après plusieurs tentatives relativement infécondes de mobilisation de la population derrière le combat porté par cette coalition politique, c'est une autre figure de la société civile, Pierre Claver Mbonimpa, surnommé affectueusement « le Mandela burundais », qui a été porté à la tête du groupe réunissant les opposants en exil, avec l'agenda de mobiliser toutes les forces vives en vue de faire plier le pouvoir de Pierre Nkurunziza (Jeune Afrique 2017). Cet usage politique de l'engagement associatif n'est pas nouveau. Les pères fondateurs de la Ligue ITEKA en ont été les artisans lors de la création du Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU), parti victorieux des premières élections démocratiques en 1993. Deux d'entre eux, Melchior Ndadaye et Sylvestre Ntibantunganya, ont même accédé aux fonctions de la magistrature suprême. Cette convertibilité de capitaux a aussi été observée au Mali où Amani Toumane Touré – dit ATT –, après avoir conduit un coup d'État et facilité les élections, s'est retiré et a créé une fondation pour l'enfance. C'est à partir de cet espace qu'il a pu se présenter comme individu porteur de projets de développement et qu'il a conquis une popularité qui lui a permis, dix ans après, de se présenter aux présidentielles de 2002 comme candidat indépendant et d'être porté à la tête du Mali (Leclerc-Olive 2014).

Les exemples sont nombreux qui montrent comment le mouvement associatif est un tremplin pour une carrière politique future ou un lieu de ressourcement pour les déflatés du monde politique. Ici, la notion de carrière, au sens où l'entend Howard Becker (1985), aide à comprendre que l'engagement dans une association fait partie d'un plan de carrière et que, plutôt que d'être un espace de purification,

l'association est un cadre de réalisation des objectifs que l'on s'est fixé avant d'y entrer : « La société civile c'est un cadre et non une pensée. Son résultat dépend du contenu (...). C'est comme un parti politique, tout dépend des individus et non du fait d'un nom » (Entretien avec François, 15 mai 2017). Camille Hamidi (2010, 162) a donc un regard lucide, lorsqu'elle remarque que « les gens ne trouvent dans les associations que ce qu'ils viennent y chercher, c'est-à-dire que l'engagement associatif n'a pas d'effet en soi, indépendamment de la socialisation initiale et des dispositions des individus ».

## 6 Conclusion

Cette réflexion est le fruit d'une étude limitée. Elle ne doit donc pas être appréhendée comme une remise en cause du travail des activistes des droits humains, pas plus qu'il ne s'agit d'un rejet péremptoire du lien historique entre société civile et démocratie. Le but ici était de questionner la société civile pour relativiser la quiétude avec laquelle on accepte, sans la critiquer, sa fonction socialisatrice. Si la corrélation entre société civile forte et vitalité de la démocratie est difficile à réfuter, elle ne va cependant pas de soi. Cette étude a montré que, prenant appui sur le cas burundais, l'engagement des leaders de la société civile vis-à-vis des enjeux majeurs de la nation n'est jamais fortuit. Il dépend de leur positionnement idéologique, leur dépendance/autonomie financière, leur soumission à la pression sociale et de leur devenir professionnel. Entreprendre une sociologie de la société civile revient à considérer cette dernière comme un phénomène de société et, conséquemment, à s'intéresser aux acteurs qui en sont responsables. En consultant l'abondante littérature sur la société civile, on peut regretter le fait que la majeure partie des auteurs l'analysent comme un tout, oubliant qu'elle est non seulement le produit d'une culture, mais aussi un champ de jeux et d'enjeux et qu'elle résulte des actions produites par des individus poursuivant eux-mêmes des intérêts protéiformes. En revanche, si les OSC analysées ici rencontrent des difficultés pour mieux assumer le rôle d'agent socialisateur, elles sont des cadres de politisation de la société et d'encadrement politique. Une politisation, non pas tant dans le sens d'acquisition de la culture politique au sens où l'entend Daniel Gaxie (1978), mais davantage dans le sens de Jean-François Bayart (1989), c'est-à-dire l'acquisition d'une culture liée aux valeurs de « la politique du ventre » et celui de Julien Nimubona (1998), voyant la culture politique comme politique de cour. Ceci dans la mesure où la répétition de rituels consacrant les positions partisans des leaders des OSC et leur allégeance aux bailleurs de fonds finit par créer un imaginaire collectif qui célèbre l'enrichissement facile et qui envisage le mensonge social comme une valeur de survie.

## 7 Références bibliographiques

- Abé, Claude. 2010. Société civile et mobilisation de la solidarité en période de crise : entre courtage et altruisme. *Cahiers de l'UCAC* 12 : 75–95.
- Agnews. 2012. Burundi : naissance d'une société civile alternative. <http://burundi-agnews.org/le-politique/societe-civile/?p=2263> (20.07.2015).
- Aliro, Omara et Tulia Ackson. 2010. *Civil Society and Good Governance in Burundi : Promoting Inclusiveness and People Participation in the East African Community : A Report of the Fact-Finding Mission to Burundi*. Kampala : Fountain Publishers.
- Badouard, Romain, Clément Mabi et Laurence Monnoyer-Smith. 2016. Le débat et ses arènes. A propos de la matérialité des espaces de discussion. *Questions de communication* 30 : 7–24.
- Banégas, Richard et Jean-Pierre Warnier. 2001. Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir. *Politique africaine* 82 : 5–23.
- Bayart, Jean-François. 1989. *L'État en Afrique. La politique du ventre*. Paris : Fayard.
- Bayart, Jean-François, Achille Mbembe et Comi Toulabor. 1992. *Le politique par le bas en Afrique noire : contributions à une problématique de la démocratie*. Paris : Karthala.
- Beaud, Stéphane et Florence Weber. 2003. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris : La Découverte.
- Becker, Howard. 1985. *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié.
- Berger, Guy. 1990. La société civile et son discours. *Commentaires* 51 : 575–581.
- Boltanski, Luc et Laurent Thévenot. 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.
- Boudon, Raymond. 2002. Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique. *Sociologie et sociétés* 34(1) : 9–34.
- Bourdieu, Pierre. 1994. *Raisons pratiques*. Paris : Minuit.
- Bourdieu, Pierre. 1993. *La misère du monde*. Paris : Seuil.
- Certeau, Michel de et Luce Giard. 1983. *L'ordinaire de la communication*. Paris : Dalloz.
- Chabal, Patrick et Jean-Pascal Daloz. 1999. *L'Afrique est partie : du désordre comme instrument politique*. Paris : Economica.
- Chrétien, Jean-Pierre. 2000. Le Burundi après la signature de l'accord d'Arusha. *Politique africaine* 80 : 136–151.
- Chrétien, Jean-Pierre. 1998. Burundi. Entre histoire, mémoire et idéologie. A propos de quelques ouvrages récents. *Cahiers d'études africaines* 38(150–152) : 639–651.
- Chrétien, Jean-Pierre, André Guichaoua et Gabriel Le Jeune. 1988. La crise politico-ethnique du Burundi. L'ombre de 1972. *Politique africaine* 32 : 105–110.
- Cohen, Jean. 2001. Pour une démocratie en mouvement. Lectures critiques de la société civile. *Raisons politiques* 3 : 139–160.
- Cohen, Jean L. et Andrew Arato. 1994. *Civil Society and Political Theory*. Cambridge, MA et London : MIT Press.
- Conover, Pamela Johnston, Donald D. Searing et Ivor M. Crewe. 2001. The Deliberative Potential of Political Discussion. *British Journal of Political Science* 32 : 21–62.
- Deslaurier, Christine. 2003. Le « bushingantahe » peut-il réconcilier le Burundi ? *Politique africaine* 92 : 76–96.
- Ela, Jean-Marc. 1998. *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du « monde d'en-bas »*. Paris et Montréal : L'Harmattan.
- Elias Norbert et Eric Dunning. 1994. *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris : Fayard.

- Elias, Michel et Danielle Helbig. 1988. Deux milles collines pour les petits et les grands. *Radioscopie des stéréotypes hutu et tutsi au Rwanda et au Burundi. Politique africaine* 42 : 65–73.
- Fraser, Nancy. 2001. Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement. *Hermès, La Revue* 31(3) : 125–156.
- Freund, Julien. 1965. *L'essence du politique*. Paris : Sirey.
- Gaxie, Daniel. 1978. *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*. Paris : Seuil.
- Habermas, Jürgen. 1988. *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris : Payot.
- Hamidi, Camille. 2010. *La société civile dans les cités. Engagement associatif et politisation dans des associations de quartier*. Paris : Economica.
- Hegel, Georg Wilhelm Friedrich. 1975 [1820]. *Les principes de la philosophie du droit*. Paris : Vrin.
- Hibou, Béatrice. 1999. La « décharge », nouvel interventionnisme. *Politique africaine* 73 : 6–15.
- Hirschy, Justine et Camille Lafont. 2015. Esprit d'Arusha, es-tu là ? La démocratie burundaise au risque des élections de 2015. *Politique africaine* 137 : 169–189.
- Jeune Afrique. 2017. Burundi : les opposants en exil décident d'un plan d'action contre le président Nkurunziza. *Jeune Afrique*, 23 janvier 2017, <http://www.jeuneafrique.com/396368politique/burundi-opposants-exil-reunis-belgique-contre-president-nkurunziza/> (30.01.2017).
- Kazihise Pierre Claver. 2014. Au nom de la Société civile citoyenne (SOCIC). <http://www.acopaburundi.org/wpcontent/uploads/2014/07/Correspondance%20SOCIC%20au%20Ministre%20de%20l'Int%C3%A9rieur.pdf> (15.08.2015).
- Leclerc-Olive, Michèle. 2014. Qu'a « fait » la notion de société civile ? *Sens public, Revue Internationale – International Web Journal*, 6 juin 2014 : 1–19. <http://www.sens-public.org/spip.php?article1082> (24.05.2016).
- Le Gales, Patrick. 1995. Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. *Revue française de Science politique* 45(1) : 57–95.
- Lenglet, Roger et Olivier Vilain. 2011. *Un pouvoir sous influence – Quand les think tanks confisquent la démocratie*. Paris : Armand Colin.
- Lipset, Seymour Martin. 1963. *L'homme et la politique*. Paris : Seuil.
- Loada, Augustin. 2007. *La gouvernance des organisations de la société civile au Burkina Faso*. Dakar : Codesria.
- Loada, Augustin. 1999. Réflexions sur la société civile en Afrique : le Burkina de l'après-Zongo. *Politique africaine* 76 : 136–150.
- Madirisha, Edouard. 2017. La fin d'Iteka. *Journal Iwacu*, 9 janvier 2017. <http://www.iwacu-burundi.org/la-fin-diteka/> (13.05.2017).
- Manirakiza, Désiré. 2011. Les intellectuels burundais face au piège de l'ethnisme. *Revue africaine de sociologie* 15(1) : 20–48.
- Mappa, Sophia. 2009. L'individu et le collectif à l'ère de la participation de la société civile. Une analyse comparée. Pp. 77–127 in *Les impensés de la gouvernance : la société civile, réponse à la crise ?*, édité par Sophia Mappa. Paris : Khartala.
- Mbazumutima, Abbas. 2015. Le Cnared n'est pas une nouvelle coalition des partis. *Journal Iwacu*, 3 septembre 2015. <http://www.iwacu-burundi.org/le-cnared-nest-pas-une-nouvelle-coalition-des-partis/> (13.05.2017).
- Montesquieu. 1993 [1748]. *De l'esprit des lois*. Paris : Flammarion.
- Morozov, Evgeny. 2011. *The Net Delusion : The Dark Side of Internet Freedom*. New York : PublicAffairs.
- Nimubona, Julien. 1998. *Analyse des représentations du pouvoir politique : le cas du Burundi*. Lille : Presses universitaires du Septentrion.

- Njangwa, Gilbert B. 2012. Position de la Plateforme Intégrale burundaise de la société civile pour l'efficacité de l'aide au développement, PISC-BURUNDI, sur la situation socio-politique au Burundi. Communication lors d'une conférence de presse. Bujumbura, Burundi, 10 avril 2012.
- Ntabona, Adrien. 2001. Approches axiologiques du problème de la paix dans la région des grands lacs. *Au Coeur de l'Afrique*, numéro spécial : 3–18.
- Ntabona, Adrien. 1999. *Itinéraire de la sagesse. Les Bashingantabe hier, aujourd'hui et demain au Burundi*. Bujumbura : Editions du Crid.
- Ntamwana, Simon. 2000. La société civile a besoin de se restructurer. *Brève nouvelle* 605 : 1–27.
- Ntibazonkiza, Raphaël. 1993. *Au royaume des seigneurs de la lance. Une approche historique de la question ethnique au Burundi*. Bruxelles : ASBL Droits de L'Homme.
- Otayek, René. 2002. Vu d'Afrique. Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré. *Revue internationale de politique comparée* 9(2) : 193–212.
- Palmans, Eva. 2006. L'évolution de la société civile au Burundi. Pp. 209–231 in *L'Afrique des grands lacs, Annuaire 2005–2006*, édité par Stefaan Marysse et Filip Reyntjens. Paris : L'Harmattan.
- Rangeon, François. 1986. Société civile : histoire d'un mot. Pp. 9–32 in *La société civile*, édité par le Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Paris : PUF.
- Rugero, Roland. 2015. Burundi : comment ils nous fabriquent des assaillants. *Journal Iwacu*, 6 janvier 2015. <http://www.iwacu-burundi.org/blogs/rolandrugero/burundi-comment-ils-nous-fabriquent-des-assaillants-jeunes-amatora2015/> (06.01.2015).
- Sansot, Pierre. 1991. *Les gens de peu*. Paris : PUF.
- Stauber, John et Sheldon Rampton. 2012. *L'industrie du mensonge : Relations publiques, lobbying et démocratie*. Marseille : Agone.
- Tocqueville, Alexis de. 2010 [1835]. *De la démocratie en Amérique*. Paris : Flammarion.
- Touraine, Alain. 1978. *La voix et le regard*. Paris : Seuil.
- Vandeginste, Stef. 2009. Le processus de justice transitionnelle au Burundi. L'épreuve de son contexte politique. *Droit et Société* 73 : 591–611.
- Vandeginste, Stef. 2006. Théorie consociative et partage du pouvoir au Burundi. *IOB Cahier* 4 : 5–28.